



Association de Sauvegarde du Village de Romainville

association n° W931010335 régie par la loi de 1901

Romainville, le 05 février 2026

A Mesdames et Messieurs les candidats
aux élections municipales 2026 de Romainville.

Aux romainvilloises et romainvillois

Madame, Monsieur

Crée en 2012, l'Association de Sauvegarde du Village de Romainville (ASVR) œuvre à la préservation et à la mise en valeur du bâti patrimonial de la commune, pour le respect et le maintien d'une qualité de vie en zone urbaine dense.

Afin de savoir ce que sera concrètement demain Romainville, nous invitons les candidats et leurs équipes à nous faire part de leurs avis sur quatre thématiques environnementales et patrimoniales :

I. Volet patrimonial, PLUi

La fonction première d'un volet patrimonial est, selon l'article L.151-19 du code de l'urbanisme, l'identification et la protection du paysage urbain pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural.

- Pensez-vous que le volet patrimonial du PLUi d'Est-Ensemble réponde à cette fonction première ?

Dans le PLUi, le vieux bourg de Romainville est aujourd'hui reconnu comme EBUPR (Ensemble Bâti Urbain et Paysager Remarquable) mais les politiques urbaines de construction et de densification mises en place par le Gouvernement, représentent une lourde menace pour le patrimoine bâti.

Le volet patrimonial du PLUi d'Est-Ensemble, fixe 3 niveaux de protection.

- Trouvez-vous ces 3 niveaux suffisants et adaptés à notre commune et au-delà à notre territoire intercommunal ? Avez-vous des suggestions pour modifier et/ou compléter ce classement ?

II. Maisons de carriers et Maisons de contremaîtres (propriétés de la Région IDF)

Situés en marge de l'Ile de Loisirs de la Corniche des Forts (propriété de la Région IDF), ces deux ensembles forment un patrimoine bâti unique et un témoin exceptionnel du passé industriel de la Ville. Ce patrimoine se compose de 3 maisons de contremaîtres situées derrière la Mairie, et de 6 maisons de carriers ouvriers alignées, au bas du cimetière.

En s'appuyant sur le rapport d'évaluation de l'intérêt patrimonial des anciennes maisons de carriers/contremaîtres édité en juin 2016 par le CAUE93, l'ASVR demande à la Région une sauvegarde et une réhabilitation urgente de ces deux ensembles bâtis.

- Quelle action pour quel projet pensez-vous pouvoir mettre en place en faveur d'une réelle sauvegarde et réhabilitation de toutes ces maisons ?

La Folie située à Pantin, bâtiment inscrit ISMH, fait aussi partie du patrimoine plâtrier du territoire local.

- Seriez-vous prêts à soutenir et accompagner un projet global dit de "Mémoire plâtrière" , à penser et construire en lien avec les acteurs institutionnels intéressés, Musée du plâtre, associations locales, entreprises du plâtre... ?

III. Patrimoine agricole et cœur d'îlot dans le centre historique de Romainville

Des projets immobiliers peu soucieux des espaces verts, naturels et de pleine terre, dénaturent et détruisent le tissu paysager urbain et pavillonnaire en s'implantant dans les jardins et les coeurs d'îlots. Ces espaces de respiration sont essentiels pour le maintien de la biodiversité en ville et la qualité de vie des habitants.

Notre passé agricole et maraîcher est toujours vivant dans les rues sinuées du centre-ville où l'on identifie facilement les maisons rurales (R + 1) avec derrière leurs portes cochères, les cours pavés et les jardins.

- *Quel programme vous semble-t-il pertinent, pour mettre en place rapidement la sauvegarde, la valorisation et la pérennité des éléments singuliers et emblématiques de l'histoire et du patrimoine de notre village ?*

IV. La mémoire de Romainville

Notre commune est riche d'une très longue histoire d'hommes et de femmes connus et inconnus qui demande à être révélée. Elle est riche d'un passé agricole et industriel comme de nombreux bâtiments remarquables, de jardins et d'espaces boisés en témoignent mais rien ne le signifie. La Ville possède également du mobilier d'art de grand intérêt historique qui mérite d'être accessible aux habitants et aux écoliers.

- *Pour vous, qu'est-il possible de faire pour révéler, pour partager et rendre vivant cette mémoire collective, matérielle et immatérielle ?*

- *Adhérez-vous à la mise en place et au suivi d'un travail mémoriel en lien avec les services généralistes de l'Etat, de la Région, du Département, la Fondation du Patrimoine, des associations spécialisées et locales?*

Pour rendre publiques ces questions et leurs réponses avant le premier tour des élections, nous comptons sur vos retours avant le 08 mars 2026.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'ASVR
Julia Learmonth
Présidente

